

126387 - L'objet ramassé de peu de valeur n'est pas à être annoncé, même à La Mecque

La question

J'ai ramassé une somme de cinquante rials pendant la lapidation des stèles..Que devrais-je faire? Faut il en faire une aumône?

La réponse détaillée

C'est une somme modique qu'il n'est pas nécessaire d'annoncer. Cependant, il n' y a aucun inconvénient à la remettre à un agent du service concerné. Il n' y a pas d'inconvénient non plus à l'annoncer en disant: qui a perdu de l'argent près des stèles? Vous procèderez ainsi dans les lieux de rassemblement des gens, dans l'espoir que quelqu'un viendra la décrire. Si la description est juste, vous la lui remettrez. Si vous en faites une aumône au nom de son propriétaire, il n' y aura pas de mal, s'il plaît à Allah. Vous en serez récompensé.